



LYCÉE POLYVALENT
CÉLONY
AIX-EN-PROVENCE

BTS MANAGEMENT COMMERCIAL OPÉRATIONNEL (MCO)

Matières Professionnelles en Contrôle Continu de la Formation (CCF)

Le titulaire de ce BTS est formé pour prendre la responsabilité d'une unité commerciale de petite taille ou d'une partie de structure plus importante (boutique, supermarché, agence commerciale, site Internet marchand...). Dans ce cadre, il remplit les missions suivantes : management de l'équipe, gestion opérationnelle de l'unité commerciale, gestion de la relation client, animation et dynamisation de l'offre.

La réforme de 2019 s'inscrit dans une logique de présentation du référentiel en blocs de compétences et actualise le contenu des savoirs afin de répondre à l'évolution des emplois et aux besoins des métiers et filières.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Développer la relation client et la vente conseil
- Animer et dynamiser l'offre commerciale
- Manager l'équipe commerciale
- Participer à la gestion opérationnelle
- Comprendre l'Anglais à l'écrit et à l'oral
- Développer des compétences en culture générale et en culture économique et juridique

LE PROGRAMME

Matières dispensées au sein du centre	1ère année	2ème année	Total heures
Culture générale et expression	60	60	120
Communication en langue étrangère : Anglais	60	60	120
Culture économique, juridique et managériale	90	90	180
Développement de la relation client et vente conseil	120	100	220
Animation et dynamisation de l'offre commerciale	100	120	220
Gestion opérationnelle	90	90	180
Management de l'équipe commerciale	80	80	160
Accompagnement au projet professionnel	75	75	150
TOTAL HEURES DE FORMATION *	675	675	1350



PRÉREQUIS

Le BTS Management Opérationnel Commercial est accessible à tout titulaire d'un baccalauréat. L'inscription en BTS nécessite obligatoirement l'obtention d'un Baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé dans le RNCP au niveau IV, ou d'un diplôme reconnu conjointement par la France et un Etat partenaire.

COÛT DE LA FORMATION

Pour un BTS en alternance, le coût de la formation est pris en charge par l'employeur via l'OPCO auquel l'entreprise est rattachée. Nous appliquons le niveau de prise en charge (NPEC) défini par la branche professionnelle en accord avec France COMPETENCES.

INSCRIPTION

Il est possible de formuler vos vœux VIA PARCOURSUP (Plateforme mise en place par le Ministère de l'Enseignement Supérieur) OU en prenant directement contact avec le Centre de Formation, y compris dans le cadre d'une réorientation professionnelle ou après des études supérieures ou en université.

L'accès à la formation est validé après une étude sur dossier voire tests et/ou entretien. L'inscription s'étend du 1er Janvier de l'année en cours jusqu'à 3 mois qui suivent le début de la formation prévu entre le 1 septembre et le 4 septembre de chaque année.

CE DIPLÔME EST FAIT POUR MOI SI JE ...

- Suis capable d'adopter des comportements et des codes professionnels.
- Possède une faculté à s'adapter à l'environnement
- Dispose de compétences relationnelles propres aux métiers des services et de la relation client
- Dispose d'une appétence pour le conseil client, la mise en avant des produits, l'animation d'une équipe, la valorisation d'un lieu de vente
- Dispose de capacités d'organisation et d'autonomie
- Suis attiré par le challenge et les échanges
- Dispose de compétences pour collaborer et travailler en équipe

APRÈS CE DIPLÔME JE PEUX...

Avec l'obtention du BTS MCO, vous pouvez poursuivre vos études via une LICENCE PROFESSIONNELLE, ou un BACHELOR dans le domaine du Commerce, du e-Commerce, de la Distribution, de la Gestion...et poursuivre ensuite vers un MASTER (en alternance ou en initial)

En fonction de la taille de l'entreprise, vous pourrez postuler à des postes de :

- Conseiller de ventes et de services
- Vendeur-conseil / conseiller e-commerce
- Chargé de clientèle
- Responsable de Drive
- Manageur adjoint /second de rayon
- Manageur d'une unité commerciale

CONTACT

Centre Célony 4, Bis Av. De Lattre de Tassigny
13090 Aix-en-Provence
Téléphone : 04 42 21 75 44
e-mail : celony.bts@provence-formation.com

 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur



EN SAVOIR PLUS

Passerelles possibles et positionnement pour entrée en formation

Si vous avez déjà un diplôme équivalent au BTS, ou bien si vous pensez avoir validé certaines épreuves, sachez que vous pouvez conserver le bénéfice d'épreuves ou d'unités où les notes sont supérieures ou égales à 10/20. La durée de validité d'un bénéfice est de cinq ans à compter de sa date d'obtention. Sachez que vous pouvez également obtenir des dispenses par équivalences. Dans ce cas il est nécessaire de réaliser une procédure de positionnement qui doit prendre place au début du cycle de formation. Cet aménagement doit intervenir avant la signature de la convention ou du contrat. Un positionnement réglementaire est possible, c'est un acte qui vise à aménager la durée de formation des candidats en fonction de leurs études, de leur expérience professionnelle ou des diplômes détenus. Le positionnement a pour objet de fixer la durée de formation qui sera requise lors de l'inscription à l'examen.

Entrée en formation sans employeur : sous réserve de l'accord du Centre de Formation, et de la place disponible, vous pouvez obtenir un statut de STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. Ce statut s'applique pour les candidats n'ayant pas encore trouvé d'entreprises et qui aspirent à se former en apprentissage (ATTENTION : délai de 3 mois accordé pour trouver un employeur). Dans cette hypothèse, vous pouvez intégrer la classe des apprentis.

Entrée en année 2 possible (Sous réserve d'avoir réalisé 675 heures en année 1 et de l'accord du Centre de Formation, et de la place disponible) : en cas de redoublement ou de changement de centre de formation.

L'ACCOMPAGNEMENT - LE SUIVI EN ENTREPRISE – LE SUIVI AU CENTRE DE FORMATION :

EN AMONT :

UN ACCOMPAGNEMENT pour trouver son entreprise avant le début de la formation est réalisé grâce aux Ateliers de Recherche d'Entreprises (ARE) de Provence Formation. Ces ateliers peuvent être hebdomadaires ou bimensuels, ils offrent à chaque jeune préinscrit un soutien, des méthodes et des conseils (CV, entretien d'embauche, stratégie de prospection...) pour affiner son projet professionnel et trouver son employeur en alternance.

EN ENTREPRISE

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE (2 fois / an) est assuré durant la période de formation par un tuteur nommé au sein de l'entreprise et un formateur du centre (le coordinateur pédagogique ou le formateur responsable du dossier professionnel). Ce suivi a pour objectif de permettre au jeune apprenti de capitaliser la formation reçue et de se stabiliser au sein de son équipe. Il s'appuie sur la mise en place d'un LIVRET D'APPRENTISSAGE de suivi en entreprise, complété par des visites en entreprise.

AU CENTRE DE FORMATION

*UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE est organisé avec l'appui des formateurs de matières générales, pour suivre les jeunes dans tous les aspects de sa vie d'étudiants, pouvant avoir un impact sur son bien être en formation (temps de transport pour se rendre sur le lieu de formation, conditions d'hébergement, situation familiale, connaissance de ses droits et devoirs sur le lieu de travail etc...)

*UN ACCOMPAGNEMENT par le Responsable Dispositif Formation :

Au gré des besoins des apprentis, des RDV INDIVIDUALISES sont mis en place pour ECOUTER l'apprenti et le CONSEILLER (ex : situation conflictuelle avec l'employeur ou un membre du personnel, interrogations sur le temps de travail ou la rémunération etc...) Il fait l'objet d'un compte rendu écrit, co-signé par les deux parties pour acter la prise en considération de la problématique évoquée et surtout les solutions à apporter



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES : _____

Provence Formation privilégie le FACE A FACE PEDAGOGIQUE. Le recours à la formation à distance reste une exception en cas de circonstance exceptionnelles (absences d'un formateur / mesures imposées par l'Etat ou le Rectorat...)

A noter : l'utilisation des plateformes numériques (ex : TEAMS) est encouragée pour permettre aux formateurs de déposer leurs cours en ligne, ainsi que des exercices pédagogiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION : _____

Les évaluations sont de deux natures :

Les évaluations mises en place à intervalles réguliers, réalisées par les formateurs dans leurs matières respectives

Les Partiels (ou BTS BLANCS) qui ont lieu 2 fois par an, durant une semaine entière, (dans les conditions de l'examen final, en y appliquant les mêmes coefficients)

La moyenne obtenue en combinant ces deux types d'évaluation permet de noter l'apprenti/e et de constituer une moyenne, notée sur le bulletin semestriel.

ACCESSIBILITÉ : _____

Un candidat en situation de handicap peut entrer dans nos sections en apprentissage, il n'y a pas de limite d'âge dès lors que vous avez une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Tout employeur, privé ou public, entreprise, association, profession libérale peut conclure un contrat d'apprentissage avec un apprenti en situation de handicap (avec la mise en place d'un P.A.P : Projet d'Accompagnement Personnalisé).

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) est une décision administrative que l'on peut demander à la MDPH : elle ouvrira un certain nombre de droits à la personne qui en bénéficie.

Vous pouvez joindre l'un de nos référents handicaps mobilisés sur l'alternance pour vous conseiller, en contactant le lycée dispensant la formation qui vous intéresse.

INSCRIPTIONS À L'EXAMEN FINAL : _____

Le BTS (Brevet de Technicien Supérieur) est un diplôme de l' Éducation Nationale, classé au niveau 5, qui doit être validé par le passage d'un examen

Depuis Septembre 2023, le Lycée CELONY est habilité à présenter le BTS en CCF RESTREINT : CONTRÔLE CONTINU DE LA FORMATION pour les MATIÈRES PROFESSIONNELLES uniquement pour nos formations en apprentissage.

Les candidats ayant préparé le brevet de technicien supérieur par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage présentent obligatoirement l'examen sous la forme globale à l'issue de leur formation, sauf dérogation qui peut être accordée par le recteur de région académique pour les candidats bénéficiant des dispositions du troisième alinéa de l'article D. 643-6, de l'article D. 643-7 ou de l'article D. 643-8.

Les inscriptions pour le passage de l'examen du Brevet de Technicien Supérieur sont généralement ouvertes de mi-octobre à mi-novembre pour des épreuves se déroulant en mai-juin de l'année suivante. Elles sont réalisées par le service vie scolaire de notre établissement. Elles se font en ligne sur le site de l'académie par le Lycée de Provence Formation.

